

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2007

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2007 ;
2. Comptes et gestion 2006, préavis municipal No 06/2007 ;
3. Renouvellement de l'arrêté d'imposition, préavis municipal No 07/2007 ;
4. Modification du taux d'escompte, préavis municipal No 08/2007 ;
5. Elections du Bureau :
 - a) Président(e),
 - b) 1^{er} Vice-Président(e),
 - c) 2^{ème} Vice-Président(e),
 - d) deux scrutateurs,
 - e) deux scrutateurs-suppléants ;
6. Communications municipales ;
7. Communications du bureau ;
8. Divers et propositions individuelles.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité à l'exception de M. Guy Richard excusé, la presse et le public. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Claudine Curtet, Nicole Foucqueteau, Marinette Gorgerat, Karin Künstner, MM. Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Buser, Antonio Garcia, Jean Martin, Thierry Pache et Michel Pellegrinelli.

Mmes Monique Arzenton et Isabelle Katz fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2007

Dans le procès-verbal du 21 mai 2007, pour faire suite à la dernière ligne de la page 37, il faut encore lire :

« La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 05/2007,
 - Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
 - Vu le rapport de la commission des finances,
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- DECIDE A L'UNANIMITE**
- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 230'000.—pour le remplacement des plafonds et des luminaires du « Nouveau Collège »,

- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.»

2. Comptes et gestion 2006, préavis municipal No 06/2007

Mme Katharina Zürn, présidente, précise que sous ce point de l'ordre du jour, il ne s'agit pas seulement d'examiner les comptes 2006, mais également le rapport de gestion établi par la Municipalité et le rapport sur la gestion établi par la commission de gestion 2007.

Mme Katharina Zürn précise que chaque Conseillère et Conseiller a reçu à titre consultatif, un exemplaire des comptes 2006 de l'Établissement primaire et secondaire de Préverenges - Denges – Echandens – Lonay. Ce document n'est pas soumis au vote.

M. le Syndic n'a rien à ajouter mais est prêt à donner toutes les précisions qui pourraient lui être demandées.

M. Philippe Diserens, président de la commission de gestion, relève quelques imprécisions dans son rapport de gestion, à savoir qu'il ne s'agit pas de l'art. 85 mais 88 du règlement du Conseil communal et de l'art. 46 au lieu de l'art. 43 du même règlement. Il relève ensuite la transparence et l'engagement tant de la Municipalité que du personnel communal lors des auditions qui ont eu lieu dans un excellent état d'esprit.

Mme Katharina Zürn procède à la lecture simplifiée des comptes et ouvre la discussion.

Il est ensuite passé au rapport de gestion établi par la Municipalité.

M. Philip Panchaud s'adresse plus particulièrement à la commission de gestion en lui indiquant que certaines remarques seront prises en compte et que d'autres méritent réflexion. Dites remarques et réponses sont transcrites ci-dessous :

Point 2

Page 9 – commission des finances :

La date de l'élection des membres de la commission des finances figurera à côté de chaque nom à l'avenir.

Page 22 – 9.1. Police – Chapitre 5, 1^{er} alinéa :

Le tableau ventilant les sept tâches principales effectuées par la PIPE en 2006, ne figure pas sur le document que la PIPE a transmis à la Municipalité d'Echandens. Il ne lui était donc pas possible de l'intégrer à son rapport de gestion. Ce tableau sera demandé à l'avenir.

Page 37 Chapitre 18 – Service du feu – Effectif :

Le Lt Alexandre Schmidt a été remplacé par le Lt Patrizio Rota.

Point 3

Page 15-3.1. préavis acceptés - Préavis 04/2006 Parcelle 140 partie B/Auguste Moinat :

Plutôt que de prélever le montant sur le « Fonds pour achats de terrains et immeubles » 9.282.902 et de réapprovisionner ce même compte lors du bouclage, il a été décidé d'amortir directement la charge par le compte 230.3315.22.

Page 7 – Engagements financiers non encore exécutés :

Le tableau des engagements financiers non encore exécutés comportera une quatrième colonne à l'avenir.

Page 18 -110.3653.20 – Participation écoles de musique :

Les subsides aux écoles de musique sont mis au budget de la Commune d'Echandens chaque année et soumis à adoption par le Conseil communal. La Municipalité trouve mal venu de faire un droit acquis dans ces conditions.

M. Philippe Diserens remercie la Municipalité pour ses éclaircissements.

M. Jacques Perrinjaquet s'étonne de cette manière de procéder qui ne correspond pas à l'art. 94 du règlement du conseil qui dit que les réponses de la Municipalité devraient être communiquées aux membres du Conseil communal 10 jours avant la délibération. M. Philip Panchaud reconnaît cette erreur et assure qu'il en tiendra compte à l'avenir et le prie de l'excuser.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions du préavis No 06/2007 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 06/2007,
- vu le rapport de gestion de la Municipalité,
- vu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

A LA MAJORITE

(1 abstention)

1. accepte les comptes 2006 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. donne décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2006.

3. Renouvellement de l'arrêté d'imposition, préavis municipal No 07/2007

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, admet qu'il est difficile de se prononcer sur ce préavis tant les éléments fournis aux communes sont flous et évasifs. Toutefois, il encourage les membres du Conseil à accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions du préavis No 07/2007 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 07/2007,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis No 07/2007 et dont il fait partie intégrante, pour une période de 3 ans, soit pour les années 2008, 2009 et 2010

4. Modification du taux d'escompte, préavis municipal No 08/2007

M. Philip Panchaud précise que cette modification du taux d'escompte avait déjà été évoquée il y a trois ans lors du précédent renouvellement du taux d'imposition. Cette modification entrerait en vigueur pour les impôts 2007.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions du préavis No 08/2007 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 08/2007,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accepter une augmentation du taux d'escompte tel que pratiqué actuellement de 6 % à 10 % à partir de la taxation définitive de l'impôt de l'année 2007 et ce, jusqu'à nouvelle décision.

5. Elections du Bureau**5.1. Election de la Présidente**

Mme Katharina Zürn accepte d'être candidate.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	50
Bulletins blancs	3
Bulletin nul	0
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

Mme Katharina Zürn est élue par 47 voix.

5.2. Election du 1^{er} vice-président

M. Philippe Diserens accepte d'être candidat.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	50
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

M. Philippe Diserens est élu par 48 voix.

5.3. Election du 2^{ème} vice-président

M. Joël Moeckli accepte d'être candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	50
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

M. Joël Moeckli est élu par 48 voix.

5.4. Election des scrutateurs

Mme Azucena Crolla et M. Philippe Bohner acceptent d'être candidats.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	50
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

Mme Azucena Crolla et M. Philippe Bohner sont élus avec 48 voix chacun.

5.5. Elections des scrutateurs-suppléants

Mmes Monique Martin et Catherine Paganuzzi ainsi que M. Olivier Peissard acceptent d'être candidats.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	50
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

Mme Monique Martin est élue au 1^{er} tour par 41 voix.

Un deuxième tour de scrutin est donc organisé pour l'élection du second scrutateur-suppléant.

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	50
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

Aucun des deux candidats n'obtenant la majorité, chacun ayant 23 voix, il est procédé à cette élection par tirage au sort par Mme Katharina Zürn, présidente.

Mme Catherine Paganuzzi est élue par le sort.

6. Communications municipales

Mme Irène Caron

Capteurs solaires au Refuge

La pose d'un capteur solaire supplémentaire sur le toit du refuge nous permet dorénavant d'alimenter des éclairages complémentaires, notamment un éclairage extérieur, un autre au W.C. extérieur, ainsi que le branchement de la ventilation de la nouvelle cheminée. Coût de ces installations : Fr. 3'375.-- TTC.

Remplacement du calorifère de la Grande salle

L'ancien fourneau ayant lâché, nous avons dû procéder à son remplacement, pour un montant de Fr. 6'700.-- TTC. Il s'agit d'un chauffage automatique de fabrication suisse, qui fonctionne selon la température ambiante réglée et qui devrait nous permettre d'économiser jusqu'à 30 % de mazout. L'installation a eu lieu début juin, mais nous avons obtenu du fournisseur que la garantie ne démarre qu'à la mise en route du nouveau fourneau cet hiver.

M. Michel Pache

Revêtement bitumineux de la rue du Château

A la suite de la pose du revêtement bitumineux sur la rue du Château, il avait été constaté des imperfections quant à l'aspect dudit revêtement. Une année après, ces marques sont toujours visibles. L'entreprise ayant effectué ces travaux nous a assuré qu'il n'y avait aucun problème quant à la durabilité du revêtement. Elle est d'ailleurs disposée à prolonger la garantie dans ce sens. Compte tenu de ce qui précède et des désagréments que les travaux engendreraient, la Municipalité a décidé de renoncer à ces travaux en contrepartie d'un montant de Fr. 20'000.-- à faire valoir sur de futurs travaux routiers.

M. Jean-Marc LandoltPlan Partiel d'Affectation (PPA) Moty

La mise à l'enquête publique du plan partiel d'affectation (PPA) Moty a commencé le 1^{er} juin et s'achèvera le 2 juillet 2007. Une séance d'information à la population a été organisée le 7 juin 2007 en soirée. Plus de 60 personnes ont participé à cette présentation.

PGA

Pour faire suite à la mise à l'enquête du PGA et de son Règlement, en été 2006, ainsi qu'aux différentes séances de conciliation avec les opposants, une enquête complémentaire aura lieu dès la mi-août. Sous réserve du résultat de ce complément d'enquête, la Municipalité espère vous présenter le préavis d'adoption du PGA dans le courant de cet automne.

7. Communications du bureau

Mme Katharina Zürn donne le résultat des dernières votations pour lesquelles la participation a été de 50 %. La révision de l'AI a été acceptée par 59 %, les jours fériés par 71 % et la parole aux communes a été rejetée par 64 %.

La sortie du Conseil s'est déroulée sous le soleil le samedi 9 juin 2007 dans une très bonne ambiance. Un bon nombre de conseillers et conseillères étaient présents ce qui est motivant pour les organisateurs. Des remerciements sont adressés au bureau du conseil pour l'organisation de la journée et les animations ainsi qu'à M. et Mme Olivier Gandillon pour la préparation du repas du soir qui était une réussite.

Elle remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée tout au long de sa première année de présidence et espère la mériter pour les 12 mois à venir.

Elle souhaite également que l'absentéisme aux séances diminue, car il manque souvent environ 20 % des membres, souvent les mêmes et parfois non excusés. La même remarque peut être appliquée pour les séances de commissions. Elle rappelle à tout un chacun que nous sommes des élus sur qui la population compte.

Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu le 1^{er} octobre, 12 novembre et 3 décembre 2007.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Monique Brandt demande à la Municipallité combien d'élèves vont à l'Ecole de musique et qui requièrent l'aide de la Commune.

M. Philipp Panchaud ne connaît pas le nombre d'élèves qui bénéficient des subsides de la commune, mais précise que les subsides sont accordés pour tous les cours de musique en général.

Mme Azucena Crolla relève que le Sentier du Bois de la Côte est entretenu une fois par mois par la voirie mais demande s'il ne serait pas possible, en cas d'intempéries ou autres faits exceptionnels, de le contrôler plus souvent afin que les promeneurs y trouvent autant de plaisir.

M. Philippe Panchaud transmettra cette demande à M. Guy Richard, municipal concerné, qui répondra certainement lors de la prochaine séance.

Mme Sandra Cavin demande si des subsides sont accordés pour les activités sportives.

M. Philippe Panchaud lui répond par la négative mais précise que la Municipalité aide de temps à autres les clubs de sport, mais ceci au cas par cas.

M. Philippe Diserens apporte quelques détails sur l'assemblée législative de l'ACRM qui s'est tenue le 23 mai 2007. Lors de cette séance, les comptes et le rapport de gestion 2006 ont été ratifiés. L'enveloppe de fonctionnement ordinaire a été augmentée et a passé de fr. 150'000.-- à fr. 230'000.--. Un crédit cadre supplémentaire de fr. 150'000.-- a été demandé pour assurer les charges du PALM et du SDRM. Pour ce dernier, seules les communes du périmètre et de la première couronne sont concernées.

M. Arnaud Isoz constate que la place de sport située entre le Nouveau Collège et l'Administration commune est très utilisée et demande s'il serait possible d'installer des buts sur le terrain engazonné situé entre le chemin de Savoie et le vieux collège.

Mme Irène Caron répond que certains travaux devraient être effectués sur cette place de sports mais que cette proposition pourrait être étudiée.

Mme Irène Caron informe que le Caveau a subi quelques transformations, notamment l'installation d'un nouveau bar. Elle précise qu'un grand écran a été installé pour la finale de l'America's Cup et qu'il est très sympathique de suivre ces courses autour d'un verre et dans une ambiance très conviviale.

M. Gilbert Rochat relève que les cloches de l'église émettent des sons désagréables lorsqu'elles tapent les heures alors que quand elles sonnent à toute volée c'est parfait.

Mme Irène Caron lui répond que la Municipalité est au courant et qu'une entreprise a fait un contrôle. Il semblerait que cela vienne du marteau et qu'il sera révisé.

La séance est levée à 21 h.30.

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin

